



Section Transport des élèves co-op	Page 1 de 1
Type Admissibilité	Date 1 ^{er} octobre 2008

Énoncé	Le transport peut être accordé à un ou une élève co-op lorsqu'un siège de courtoisie est disponible à bord de l'autobus.
Procédures	L'attribution des sièges est soumise aux procédures indiquées dans la politique sur (017) Transport de courtoisie.